

Annexe 1 : Liste des prérequis et indicateurs SEGUR - financement forfaitaire à l'atteinte de cibles d'usage - Volet 1 : ENS / Alimentation du DMP

Identifiant	Libellé SEGUR	Déclinaison GHT	Cible SEGUR				Equivalence HOP'EN
Prérequis Ségur (PS)							
PS 1	Identitovigilance						
PS 1.1	Cellule d'identitovigilance opérationnelle	Une cellule d'identitovigilance existe également au niveau du GHT et s'appuie sur des CIV établissement. L'établissement support s'assure que ce prérequis est atteint pour chaque établissement candidat.	Fonctionnement régulier (réunion <i>a minima</i> une fois par semestre et capacité à livrer un rapport d'activité)				Ce prérequis correspond à l'identique au prérequis P1.2 du programme HOP'EN
PS 1.2	Appropriation du référentiel national d'identitovigilance (RNIV 1 et RNIV2)	L'appropriation du RNIV 1 et RNIV 2 se fait au niveau de chacun des établissements partie du GHT. L'établissement support s'assure que ce prérequis est atteint par chaque établissement partie au GHT	Questionnaire d'appropriation fourni avec le guide des prérequis et à renseigner par l'établissement				Nouveau prérequis Ségur, non présent dans HOP'EN
PS 2							
Cybersécurité							
PS 2.1	Présence d'une politique de sécurité et plan d'action SSI réalisé, existence d'un responsable sécurité	Une politique de sécurité cadre des SI du GHT (PSSI GHT) existe, avec une déclinaison par établissement partie. Le plan d'action sécurité du SI est réalisé au niveau de chaque établissement. Un responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) du GHT est désigné. Il s'assure que ce prérequis est atteint par chaque établissement partie au GHT.	Existence d'une politique de sécurité, d'une analyse des risques détaillée, d'un plan d'action associé incluant à minima le plan d'action SSI de l'instruction 309, et d'une fonction de responsable sécurité. Positionnement du RSSI à privilégier en dehors de la DSI, par exemple rattaché à la cellule qualité. Existence d'au moins 2 rendez-vous annuels RSSI/Direction de l'établissement pour point de situation. 100% du plan d'actions SSI achevé et suivi de manière régulière (en référence aux actions citées en annexe de l'instruction N°SG/DSSIS/2016/309 du 14 octobre 2016). Existence de la procédure de remontée des incidents de sécurité (Art. L.1111- 8-2 CSP).				Ce prérequis correspond à l'identique au prérequis P2.4 du programme HOP'EN
PS 2.2	Cyber sécurité : réalisation d'un audit externe de cybersurveillance (par ex. : scan de ports externes, test d'intrusion, audit de vulnérabilité, etc.)	Applicable par établissement. L'établissement support s'assure que ce prérequis est atteint par chaque établissement partie au GHT	Fourniture d'une attestation de réalisation de l'audit de cybersurveillance signée par le directeur d'établissement Le seuil d'éligibilité fait l'objet d'une adaptation pour la première fenêtre de financement (1er semestre 2022) : pour cette fenêtre, et uniquement pour cette fenêtre, les établissements peuvent présenter un bon de commande d'un audit de cybersécurité, en lieu et place de la réalisation effective de celui-ci, à la condition que cet audit soit réalisé avant la fin de la période d'instruction des dossiers, à savoir le 31 décembre 2021 .				Ce prérequis correspond au P2.5 du programme HOP'EN avec l'évolution suivante : le bon de commande ne permet plus désormais de valider ce prérequis. Seule la présentation d'une attestation de réalisation de l'audit valide le prérequis, à l'exception de l'aménagement effectué sur la fenêtre 1.
PS 3							
Echange et partage d'informations médicales							
PS 3.1	Capacité du SIH à alimenter le DMP	Applicable par établissement. L'établissement support s'assure que ce prérequis est atteint par chaque établissement partie au GHT	DMP compatibilité (alimentation)				Ce prérequis correspond à l'identique au prérequis P4.1 du programme HOP'EN
PS 3.2	Existence d'une messagerie opérationnelle intégrée à l'espace de confiance MS Santé	Applicable par établissement. L'établissement support s'assure que ce prérequis est atteint par chaque établissement partie au GHT	Existence d'une messagerie opérationnelle raccordée à l'espace de confiance MS Santé				Ce prérequis correspond à l'identique au prérequis P4.3 du programme HOP'EN
Domaines d'usage Ségur (DS)							
Volet 1 - Domaine Ségur 1	Alimenter le DMP en documents de sortie		Fenêtre 1 - S1 2022	Fenêtre 2 - S2 2022	Fenêtre 3 - S1 2023	Fenêtre 4 - S2 2023	
DS 1.1	Taux de séjours pour lesquels le DMP a été alimenté d'une lettre de liaison au format CDAR2 niveau 1 et comprenant une INS qualifiée.	Le taux est calculé par établissement.	49%	59%	64%	69%	
DS 1.2	Taux de séjours pour lesquels le DMP a été alimenté d'au moins une ordonnance de sortie au format CDAR2 niveau 1 et comprenant une INS qualifiée.	Le taux est calculé par établissement.	40%	48%	59%	63%	
DS 1.3 - BONUS	Taux de séjours pour lesquels le DMP a été alimenté d' un compte-rendu opératoire au format CDAR2 niveau 1 et comprenant une INS qualifiée	Le taux est calculé par établissement.	49%	59%	64%	69%	
Volet 1 - Domaine Ségur 2	Alimenter le DMP en compte rendu de biologie médicale						
DS 2.1	Taux de CR de biologie médicale structurés au format CDA R2 niveau 3 transmis au DMP, avec une INS qualifiée.	Le taux est calculé par établissement.	45%	54%	59%	63%	
Volet 1 - Domaine Ségur 3	Alimenter le DMP en compte rendu d'imagerie						
DS 3.1	Taux de CR d'imagerie structurés au format CDA R2 niveau 1 transmis au DMP avec une INS qualifiée	Le taux est calculé par établissement.	45%	54%	59%	63%	